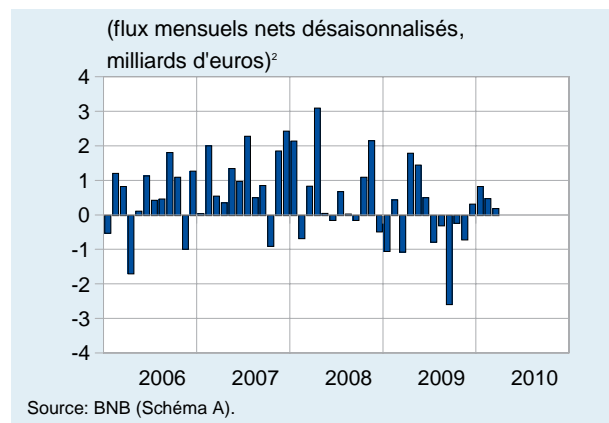
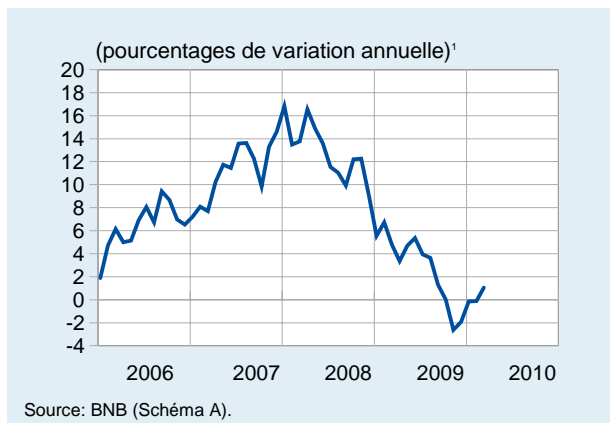


Liens: [observatoire du crédit](#)

Info Flash

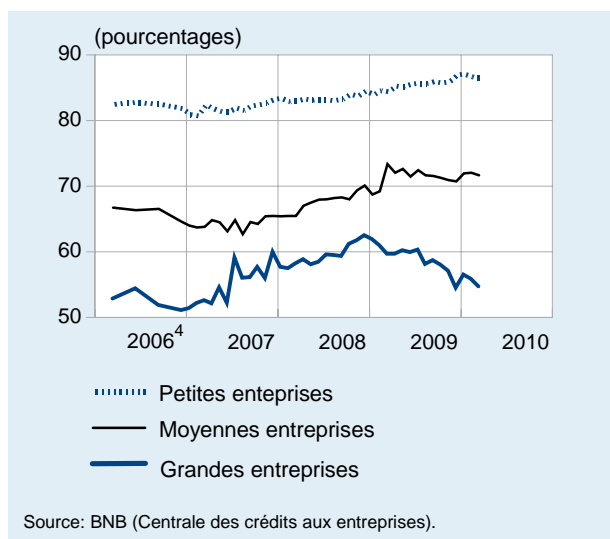
Les séries de l'Observatoire du crédit aux sociétés non financières (provenant du Schéma A) ont été corrigées pour Mars 2010 neutraliser l'effet baissier des opérations de titrisation classique réalisées par les banques.

CRÉDITS ACCORDÉS AUX SOCIÉTÉS NON FINANCIÈRES PAR LES BANQUES RÉSIDENTES

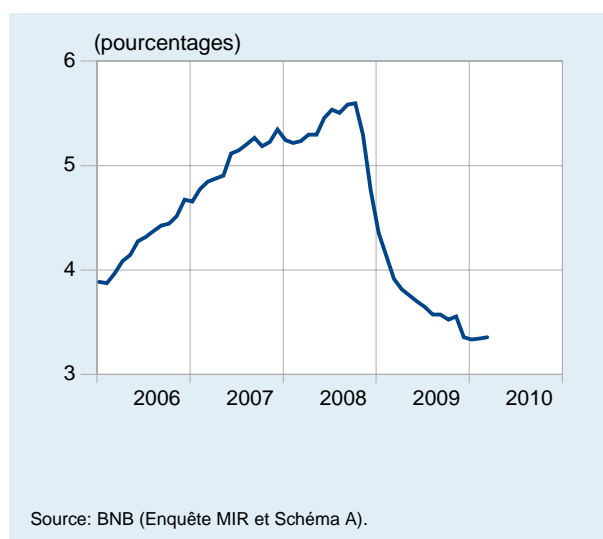


Après avoir connu une croissance négative durant cinq mois consécutifs, l'octroi (sur une base annuelle) de crédits bancaires y compris les crédits titrisés est reparti à la hausse en mars 2010. Le pourcentage de croissance annuelle est en effet redevenu positif et s'est établi à 0,9 p.c., soit une hausse de 1,2 point de pourcentage par rapport au mois précédent. Les flux nets désaisonnalisés ont également été légèrement positifs, à hauteur de 0,2 milliard d'euros ; ils sont cependant moins élevés qu'au mois précédent (0,5 milliard d'euros). En mars 2010, le taux d'utilisation des crédits a diminué pour toutes les catégories d'entreprises, mais de manière plus prononcée pour les grandes firmes : ce ratio était de 86,6 p.c. pour les petites entreprises (en très légère diminution par rapport à février où il affichait 86,7 p.c.), 71,5 p.c. pour les entreprises de taille moyenne (contre 71,9 p.c.) et 54,5 p.c. pour les grandes entreprises (contre 55,7 p.c.). Le taux d'intérêt pondéré sur les nouveaux crédits aux entreprises s'est chiffré à 3,34 p.c. à la fin de mars, un pourcentage quasi stable par rapport à celui de février (3,33 p.c.).

DEGRÉ D'UTILISATION DES CRÉDITS AUTORISÉS³



TAUX D'INTÉRÊT SUR LES NOUVEAUX CRÉDITS⁵



1. Calculé comme le rapport des flux cumulés des douze derniers mois à l'encours des crédits du mois correspondant de l'année précédente.
2. Les flux mensuels nets correspondent aux montants des nouveaux prêts octroyés dont on déduit la valeur des remboursements.
3. Rapport entre les montants des crédits effectivement utilisés par les entreprises et les montants des crédits ou des lignes de crédits autorisés. Sont considérées comme petites les entreprises qui ont déposé leurs comptes annuels sous le schéma abrégé. Celles qui ont remis le schéma complet sont considérées comme grandes ou moyennes selon que leur chiffre d'affaires a été supérieur ou non à 37,2 millions d'euros au cours de deux années consécutives.
4. Données disponibles uniquement sur une base trimestrielle en 2006.
5. Taux moyen pondéré appliqué par les banques belges sur les nouveaux crédits aux entreprises. Les taux sont issus de l'enquête MIR tandis que la pondération, suivant la méthodologie mise au point par la BCE, est basée sur les encours respectifs des différents types de crédits, disponibles via le schéma A.